

Certifié
conforme à l'original
le 08/09/97

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

95B2479

10505
DEPOT DU

18 SEP. 1997

TRIBUNAL
DE COMMERCE

Le présent registre contenant
_____ feuillets devant servir à

Sté 3 D PLUS SA.

Activité : _____

641, rue Hélène Boucher

Département : 78530 BUC

a été coté et paraphé par
premier et dernier feuillet,
signé par nous,
d _____

Le present Registre contenant

..... 100 feuillets

Le _____ est destiné à servir de livre ... P.V. des ...

... Assemblées ...

Signature à _____ 3 D PLUS

et cachet : 641, rue Hélène Boucher

... 78530 BUC

et a été coté et paraphé par Nous, Président
du Tribunal de Commerce de Versailles

10 JUIN 1997

EXACOMPTA



Ref. 530
Greffier sur le Registre
spécial tenu au Greffe du Tribunal de
Commerce de Versailles sous le N° ... 4119

3D PLUS

Société Anonyme au capital de 2.350.000 F
Siège social: 641 rue Hélène Boucher - 78532 BUC Cedex

RCS Versailles B 402 523 088

Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 1997

Procès verbal

Le 21 juin mil neuf cent quatre vingt dix sept à 9 heures, les Actionnaires de la Société 3D PLUS, Société Anonyme au capital de 2.350.000 F, divisé en 23.500 actions de 100 francs nominal, ayant son siège à Buc, 641 rue Hélène Boucher, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration, par lettres recommandées avec accusé de réception.

Il a été dressé une feuille de présence, émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents.

M. VAL Christian prend la présidence de l'Assemblée en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur CATILLION Yves représentant la Société CALEO et Monsieur LEROY Michel présents et acceptant, membres de l'Assemblée sont appelés à remplir les fonctions de scrutateur.

Monsieur MAURICE Pierre est désigné, par le bureau ainsi composé, comme Secrétaire.

IM CV ml 

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres de bureau, que les actionnaires possédant 23.500 actions sur les 23.500 composants le capital social sont présents ou représentés.

L'Assemblée réunissant plus du quart du capital social est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée:

- 1- Un exemplaire des statuts de la société,
- 2- La feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés
- 3- Un spécimen de la lettre de convocation adressée aux actionnaires sous la forme recommandée avec accusé de réception,
- 4- La copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes sous la forme recommandée avec avis de réception,
- 5- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- 6- Les rapports du Commissaire aux Comptes,
- 7- Le bilan et les comptes de l'exercice 1996,
- 8- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale,
- 9- Divers documents.

Monsieur le Président rappelle ensuite à l'Assemblée l'ordre du jour suivant, sur lequel elle est appelée à délibérer:

- * Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 1996
- * Rapport du Commissaire aux Comptes
- * Examen et approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, affectation du résultat
- * Application des articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1996 relatifs aux conventions réglementées.
- * Nomination d'Administrateurs

Monsieur le Président rappelle ensuite à l'Assemblée que tous les documents devant, d'après la législation sur les sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, plus de quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du conseil d'Administration et des rapports général et spécial du commissaire aux Comptes.

IM CV 

Puis, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31.12.96 et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice, approuve le compte de résultat, le bilan, et les annexes afférents audit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette approbation comprend celle du montant global des dépenses et charges visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts, réintégré au résultat fiscal.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'il ressort des documents approuvés, que l'exercice social clos le 31 décembre 1996 se solde par une perte de 77.300 F qu'elle décide de porter au compte report à nouveau.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'Article 101 de la loi N°66537 du 24 juillet 1966 déclare approuver les termes dudit rapport et adopte cette résolution à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité la cooptation au poste d'Administrateur de la société THOMSON-CSF VENTURES et son représentant permanent Monsieur Christian NGUYEN VAN YEN. Cette cooptation fait suite à l'absorption de la société HAUSSMANN VENTURES par la société THOMSON-CSF VENTURES.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

3M ✓ ml

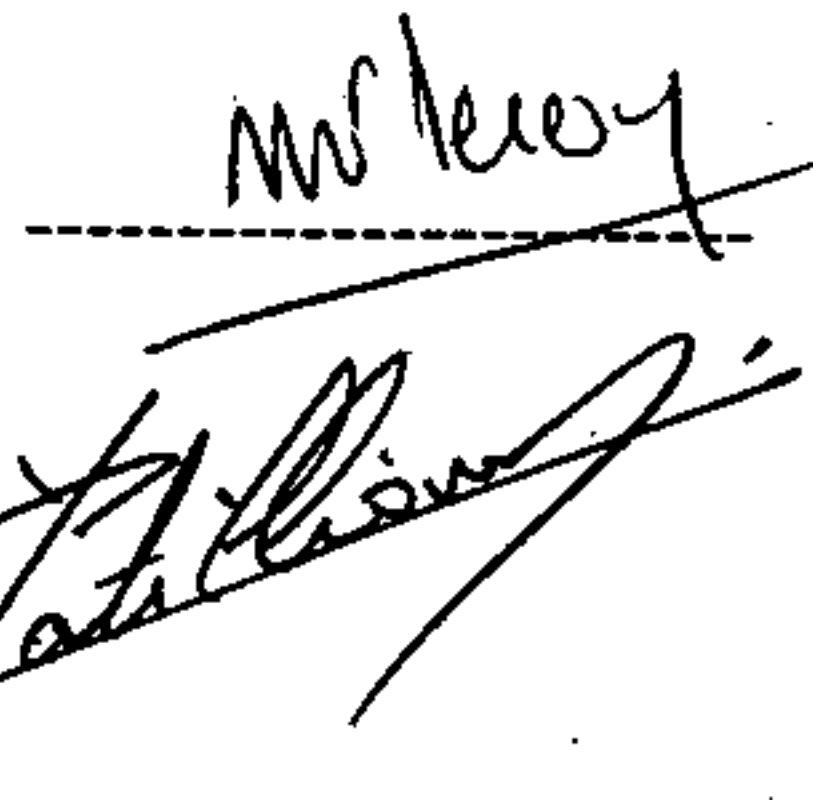
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10H00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès verbal qui après lecture a été signé par les membres du Bureau et le Secrétaire

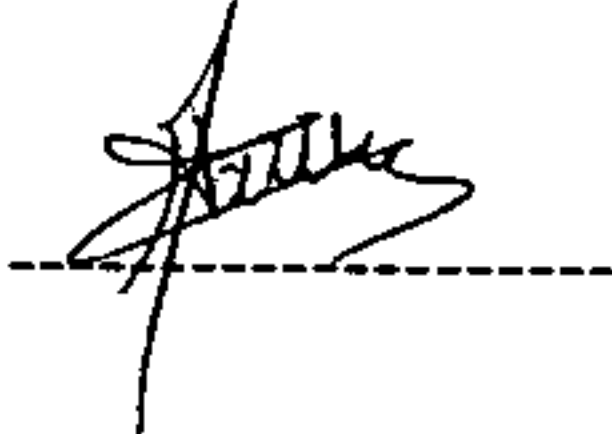
Le Président,

A stylized, cursive signature in black ink, written over a horizontal dashed line.

Les Scrutateurs,

Two cursive signatures in black ink, written over two horizontal dashed lines. The first signature is smaller and more compact, while the second is larger and more elaborate.

Le Secrétaire,

A cursive signature in black ink, written over a horizontal dashed line.

 THOMSON-CSF
VENTURES

173, bd Haussmann

75415 Paris Cedex 08

France

Télex : THOM 616780 F

Fax : (33 1) 53 77 87 33

Tél. : (33 1) 53 77 84 20

3DPLUS

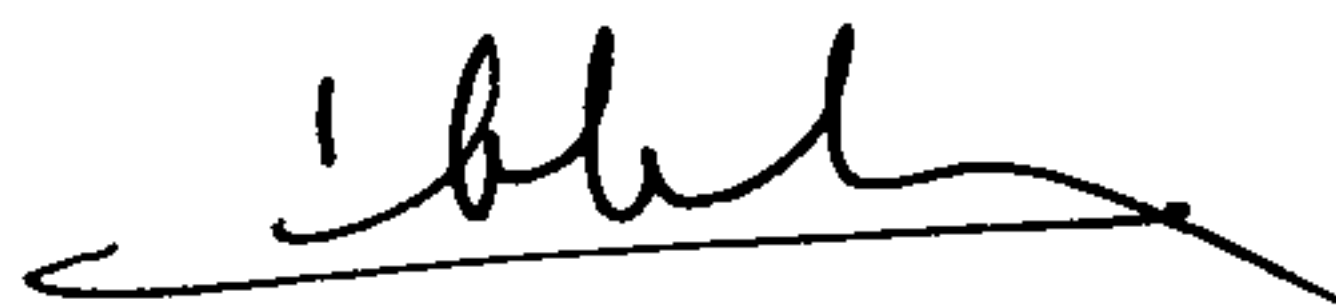
641 rue Hélène Boucher, ZI
78532 BUC CEDEX

A l'attention de Christian VAL

**OBJET : Désignation du Représentant Permanent de THOMSON-CSF VENTURES à votre
Conseil d'Administration**

Paris, 15 décembre 1996

Je soussigné Jean-Michel BARBIER, né le 27 décembre 1944, demeurant 11 allée du colombier, 92370 CHAVILLE, agissant en qualité de Directeur Général de THOMSON-CSF VENTURES, désigne Christian NGUYEN-VAN-YEN, né le 12 août 1954, demeurant 48 rue Irénée Blanc, 75020 PARIS, comme représentant permanent de THOMSON-CSF VENTURES au Conseil d'Administration de 3DPLUS à effet du 1er Janvier 1997.



Jean-Michel BARBIER
Directeur Général